Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260427-DCM_20260427_4-DE

Délibération n° DCM_20260427-4 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - P. DORNIC - F. GENDRON - J. GUIGUEN - S. GUILLUY- F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN

Absents:

Etaient absents excusés: K. STEPHEN ayant donné procuration à D. GARNIER - N. RENAUD

Secrétaire de Séance: I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....17

De votants :.....18

DCM_20260427-4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

En 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,03 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40,42 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,22 %.

En 2025, ces taux n'ont pas été revus.

Pour 2026, Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux inchangés par rapport à ceux fixés depuis 2024.

Vu les articles 1636 B sexies à 136 B undecies et 1639 A du Code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**
  - **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,03 %**
  - **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40,42 %**
  - **taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,22 %**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260427-DCM_20260427_4-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER